

OBJET

Date : 10 mai 2021

Présents : Mesdames les Professeurs Marie-Edith LAFON, Dominique LIGUORO, Claire MAJOUFRE et Sandrine DABERNAT, Messieurs les Professeurs Pierre DUBUS, Patrick DÉHAIL, Pierre MERVILLE, Didier GRUSON, Éric DOBREMEZ et Pierre DUFFAU, Mesdames les Docteurs Marie-Christine BEAUVIEUX, Fanny PELLUARD-NEHME, Claire ROUBAUD et Brigitte LLANAS, Messieurs les Docteurs Jean-Benoît CORCUFF, Nicolas SALAMON, Emmanuel RICHARD et Frantz THIESSARD, Mademoiselle Rachel ERHARDT, Messieurs Thomas FOURCANS, Grégoire BARREAU et Larbi BOUKARI, Madame Elise DOUCAS (CHU de Bordeaux), Madame Françoise JEANSON (Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine), Monsieur le Docteur Laurent MAILLARD (Conseil Régional de l'Ordre des Médecins Nouvelle-Aquitaine), Madame Véronique CHASSAING* (Responsable Administrative et Financière du Collège Sciences de la Santé), Messieurs les Professeurs Jean-Luc PELLEGRIN*, Igor SIBON* et Jean-Philippe JOSEPH*.

Excusés : Monsieur le Médecin Général Marc PUIDUPIN (Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué), Monsieur le Docteur Philippe ARRAMON-TUCOO (Union Régionale des Médecins Libéraux Nouvelle-Aquitaine).

1 de ces membres a donné pouvoir.

* personnalité invitée à titre consultatif et membres invités permanents

Ordre du jour : Formation Plénière

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2021

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

2. Textes officiels

- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

- [Arrêté du 13 avril 2021 \(J.O. du 30 avril 2021\) suspendant la règle d'une durée minimum de trois mois prise en compte pour satisfaire à l'obligation de mobilité prévue aux articles 61 et 61-2 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires, du fait de la crise sanitaire liée à la covid-19.](#)

- Lois

- [Loi n° 2021-502 du 26 avril 2021 \(J.O. du 27 avril 2021\) visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification.](#)

- Ministère des Solidarités et de la Santé

- [Décret n° 2021-503 du 26 avril 2021 \(J.O. du 27 avril 2021\) portant création d'une indemnité exceptionnelle pour les étudiants du deuxième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie et les étudiants du second cycle des études de maïeutique.](#)

- [Arrêté du 5 mai 2021 \(J.O. du 7 mai 2021\) fixant le nombre d'étudiants de première année commune aux études de santé autorisés à poursuivre leurs études en médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique à la rentrée universitaire 2021-2022.](#)

- [Arrêté du 6 mai 2021 \(J.O. du 8 mai 2021\) fixant le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires aux diplômes d'Etat de masseur-kinésithérapeute et de psychomotricien au titre de l'année universitaire 2021-2022.](#)

3. Informations

➤ Postes de PHU au titre de l'année 2021

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil de l'avis de vacance d'emplois de Praticien Hospitalier Universitaire (PHU) en date du 16 avril 2021. Trois demandes ont été faites, cette année, pour Bordeaux concernant les disciplines suivantes : biochimie et biologie moléculaire, oto-rhino-laryngologie et ophtalmologie.

Les candidats doivent, impérativement, être titulaires du titre de Praticien Hospitalier.

Le Docteur Thomas SAGARDOY n'ayant pas passé le concours de Praticien Hospitalier ne pourra pas être recruté en tant que PHU.

➤ Ligne téléphonique - Questions Psy 33

Monsieur le Doyen fait part aux membres du Conseil de la création d'une ligne téléphonique : **Questions Psy 33**.

C'est une ligne téléphonique qui propose **information, conseil et orientation** dans le champ de la santé mentale et de la psychiatrie. Elle s'adresse :

- Aux personnes présentant une **souffrance psychique**
- Aux **proches** qui les accompagnent (famille, entourage, aidants)
- Aux **professionnels de santé** de première ligne qui les prennent en charge (médecins généralistes, infirmiers libéraux, etc.).

Elle a pour vocation d'**évaluer les besoins** des appelants et de leur apporter **la réponse la plus adéquate**. Il peut s'agir d'une orientation vers un acteur du soin mais aussi vers un travailleur social, une maison de la justice et du droit, etc. Les répondants sont des **infirmiers** qui peuvent, si besoin, solliciter un **psychiatre**. Les échanges sont soumis à **confidentialité**.

Joignable au **0.800.71.08.90 (appel gratuit)**, du **lundi au samedi** de 10 heures à 17 heures 30, **Questions Psy** :

- **Evalue** et gère l'urgence
- **Informe** et **oriente** les usagers, leurs proches et les professionnels de santé
- Facilite **l'accès aux soins**
- **Orienté** vers une prise en charge adaptée.

➤ Plateforme d'appels du Centre National d'Appui

La plateforme d'appels du CNA a été mise en place. Les étudiant-e-s peuvent prendre contact avec les intervenant-e-s qui réunissent des compétences en médiation, en intervention sociale et en psychologie, en lien avec les membres du CNA et en s'appuyant sur leur expertise.

Le contact se fait par mail à : soutien@cna-sante.fr ou par téléphone au **numéro vert 0. 800.724.900**.
Les informations sont accessibles à : <https://cna-sante.fr/plateforme>.

Monsieur MERVILLE indique que ces coordonnées vont être communiquées aux étudiants en santé.

➤ ECNi 2022

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil qu'à la demande du CNG et pour respecter les termes de l'arrêté qui sera publié vers décembre 2021, il convient de prévoir deux jours francs pour d'éventuels rattrapages à organiser à l'issue des trois premiers jours d'épreuves. En conséquence, les salles d'examen devront bien être mobilisées pour les **ECN 2022 du lundi 13 au vendredi 17 juin 2022**.

Le test de charge est prévu le vendredi 21 janvier 2022 et les ECN préparatoires : du lundi 21 au mercredi 23 mars 2022 + jeudi 24 mars matin.

➤ Questionnement sur la date des EDN (épreuves théoriques) qui vont remplacer les ECN

La Conférence des Doyens a été consultée pour savoir quelle date serait préférée pour positionner les épreuves théoriques : septembre ? octobre ? novembre ou décembre ?

Monsieur le Doyen laisse la parole aux élus étudiants. Un questionnaire a été lancé du côté des étudiants pour récolter les avis ; à ce jour, la tendance va vers le mois de septembre avec 35% des voix.

Monsieur le Doyen invite les élus étudiants à lui faire part du choix des étudiants afin qu'il puisse faire remonter leur choix tout en tenant compte des contraintes liées à la gestion de la scolarité (période d'inscription, examens pour les autres cycles, etc.).

4. Questions pédagogiques

➤ Modification du calendrier DFGSM 2

Monsieur le Doyen indique aux membres du Conseil que des modifications d'emplois du temps s'imposent pour les étudiants de deuxième année du fait de la réforme du 1^{er} cycle des études médicales.

La rentrée se fera dès le 1^{er} septembre, le stage infirmier sera planifié sur le mois de janvier. Les examens de session 1 seront prévus au mois de décembre.

➤ DFASM 1 : choix des optionnels

Monsieur le Doyen rappelle aux membres du Conseil que, jusqu'à présent, les choix des optionnels en DFASM 1 se font au mérite en fonction des notes obtenues en DFGSM 3 sans les optionnels. Toutefois, cette année, les examens du semestre 1 ont eu lieu en présentiel et ceux du semestre 2 vont avoir lieu à distance et, par conséquent, pas dans les mêmes conditions d'évaluation.

De ce fait, Monsieur le Doyen propose au Conseil de changer cette règle pour l'année universitaire 2021-2022 en ne prenant en compte que les notes du S1.

La proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

➤ DFASM 1 : enseignement complémentaire optionnel « bases anatomiques pour ECN »

Monsieur le Professeur Vincent CASOLI a demandé, l'année dernière, la suspension de son optionnel. Sur proposition du Conseil, la suppression de l'optionnel « bases anatomiques pour ECN » est mise au vote.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

Madame le Professeur Dominique LIGUORO indique aux membres du Conseil qu'une UER va être mise en place prochainement, par l'école de chirurgie, en remplacement de cet optionnel.

➤ Projet de délocalisation du second cycle : Dax – Mont de Marsan - Bayonne

Monsieur le Doyen donne la parole à Monsieur le Professeur Patrick DEHAIL, Vice-Doyen de l'UFR.

Monsieur DEHAIL informe les membres du Conseil que ce projet est en réflexion depuis quelques années avec le Doyen et le Vice-Doyen et qu'il pourrait être mis en place en profitant de l'expérience tirée de la situation sanitaire sur les enseignements. L'objectif est de développer un modèle qui serait plus favorable à l'implantation des futurs professionnels de santé sur un territoire donné. Il a été démontré que, quand tout le deuxième cycle est fait sur un territoire, il se crée un début de réseau professionnel et les étudiants sont plus enclins à rester sur le territoire. Mais, c'est aussi augmenter le nombre de terrains de stage et desserrer un peu la pression du nombre d'étudiants dans certains stages. C'est répondre aussi à un souhait d'augmenter le nombre de médecins à terme dans le territoire sud aquitain pour des raisons de projection démographique.

L'idée serait de déployer une première expérimentation sur Dax - Mont-de-Marsan et Bayonne (Dax est choisi car l'Université est déjà présente sur ce site avec une école de kinésithérapie et l'Institut du thermalisme). Ce projet doit s'ouvrir sur un groupement de CH qui permet d'offrir tous les terrains de stage en lien avec les modules qui sont sur les 3 années du second cycle mais aussi d'y déployer des terrains de stage en médecine générale.

Ce projet serait proposé sur la base du volontariat à une vingtaine d'étudiants dans un premier temps. Les étudiants s'engageraient sur un deuxième cycle complet délocalisé en matière de stage hospitalier (année + été). Ce parcours de stage sera construit ensemble, étudiants et équipes pédagogiques, de manière à faire des groupes équilibrés.

L'idée serait de commencer, si possible, dès l'année universitaire 2021-2022 avec un groupe de 20 étudiants de DFASM 1.

Les enseignements resteront sur les mêmes plannings que Bordeaux et se feront à distance avec les moyens qui ont été développés pendant la crise avec des cours qui resteront sur un modèle hybride l'année prochaine.

Les contrôles continus devront s'organiser à distance, soit sur des lieux identifiés au préalable où on regroupera les étudiants, soit à domicile comme on en a l'expérience. Certaines formations seront maintenues à Bordeaux et les étudiants seront amenés à revenir sur le campus Carreire pour bénéficier du même accompagnement que les étudiants sur le site de Bordeaux.

Il y a des aménagements à prévoir et des modalités d'accompagnement à mettre en place :

- Financement des logements : des mesures d'accompagnement à prévoir notamment pour les retours sur Bordeaux
- Aide à la recherche de logement sur la période de stage sur les 3 sites
- Réflexion à avoir concernant les conférences d'internat (dématérialisation ou déplacement sur site d'intervenants)
- Formation des praticiens hospitaliers sur les 3 sites par rapport aux attendus dans le cadre de la réforme de la R2C
- Accompagner la scolarité par l'accroissement d'activité (l'ARS s'engage à financer pendant 2 ans un chargé de mission)
- Financement des périodes de stage et de garde par le CHU pour des stages qui ne seront plus faits sur le CHU (transfert des MERRI dédiés ? À discuter avec la Direction des Affaires Médicales du CHU).

Si cette expérimentation est concluante, cela pourrait déboucher sur d'autres lieux.

Un débat s'ensuit entre les membres du Conseil.

Monsieur le Doyen précise que c'est une manière d'augmenter les capacités d'accueil en stage car saturé sur les sites du CHU.

Il est demandé par les membres du Conseil la possibilité d'associer Pau à l'expérimentation car il y a de nombreux déserts médicaux tout autour. Cette possibilité sera effectivement envisagée, soit d'emblée, soit à brève échéance.

Monsieur le Professeur DEHAIL demande aux élus étudiants d'effectuer un sondage auprès des DFGSM 3 pour savoir si les étudiants seraient intéressés et combien.

Les élus étudiants soulèvent des problématiques : absences de stage au CHU de Bordeaux, possibilité de suivre les conférences d'internat, le fait de s'engager sur 1 voire 3 ans, fait peur aux étudiants, besoin aussi d'un encadrement important s'ils sont sur site délocalisé. Le Professeur DEHAIL évoque la possibilité de déployer cette mesure d'abord sur un an pour les étudiants en 1^{ère} année du 2^{ème} cycle (M1) et d'étendre progressivement aux 2 années suivantes en tenant compte du retour que pourront en faire les étudiants concernés.

La possibilité d'un dispositif hybride associant de manière alternée des stages à Bordeaux et en Aquitaine Sud est également évoquée et sera étudiée.

Monsieur le Professeur Jean-Luc PELLEGRIN tient à souligner la complexité de la gestion et que ce projet devra s'accompagner d'un soutien de l'UFR et des équipes de la scolarité en terme de moyens humain et/ou financier.

Monsieur le Doyen clôture la discussion en indiquant que c'est un projet intéressant qui nécessite encore d'être travaillé et que le Conseil ne manquera pas de suivre.

5. Troisième cycle

➤ Projet de rattachement de la Dordogne à la subdivision de Limoges

Le Professeur Patrick DEHAIL présente ce projet mené par la Direction Générale de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et en cours d'instruction au niveau du Ministère.

L'idée générale est d'essayer de rééquilibrer les 3 pôles hospitalo-universitaires de la région Nouvelle-Aquitaine en tenant compte de la particularité que nous avons d'avoir à la fois un des CHU des plus attractifs de France avec une population rattachée qui est extrêmement importante (3 400 000 habitants) et, en même temps, le CHU de Limoges qui lui a, en terme de subdivision, la plus petite population rattachée (730 000 habitants).

Bordeaux a 24 établissements périphériques avec des stages agréés dont 7 qualifiés de haut niveau de plateau technique et Limoges a 11 établissements périphériques avec des stages agréés et 1 seul qualifié de haut niveau de plateau technique.

Bordeaux et Limoges ne jouent pas les mêmes rôles. Mais, Limoges a obligation de former des internes et d'avoir un impact en terme de population en qualité d'établissement de recours. A terme, l'objectif est de rééquilibrer l'offre de recours par rapport à la progression démographique qui est attendue, mais aussi par rapport à l'offre de recours que peut proposer la Dordogne, la nécessité de pouvoir renouveler les professionnels de la Dordogne, soit médecins généralistes, soit spécialistes et également de conforter Limoges dans son rôle de CHU.

Il est espéré qu'à terme cette mesure permettra de faciliter l'implantation de futurs médecins en Dordogne.

Le dernier objectif est d'offrir une formation plus diversifiée aux internes de Limoges en leur proposant un nouveau territoire avec deux CH avec des services agréés dont un avec un plateau technique de haut niveau.

Cette proposition s'est faite avec une garantie de la part de l'ONDPS que ce changement ne se fera pas au détriment du nombre d'internes à Bordeaux. Il n'est pas question de retirer les postes d'internes à Bordeaux pour les mettre à Limoges. Ainsi, en plus de ce qui avait déjà été programmé en terme d'augmentation des effectifs dans les prochaines années pour l'ensemble des subdivisions, il a été obtenu, de la part de l'ONDPS et de la DGOS, de rajouter 20 postes pour ce changement de subdivision. Limoges va bénéficier de ces 20 postes progressivement : 6 pour 2021, et la suite pour 2022.

La mise en place sera progressive à partir de 2022 avec un maintien de double rattachement de la Dordogne, d'une part à Limoges, d'autre part à Bordeaux pendant au moins 5 ans, le temps de changement de fin de cycle des internes. Cette mesure n'impactera en rien le choix actuel des internes de Bordeaux. Des internes de Limoges commenceront à être implantés progressivement à compter de 2022.

À noter que cette mesure ne concerne que le 3^{ème} cycle des études médicales. Il n'est pas question de toucher au 1^{er} cycle ni aux formations hors santé qui ont été développées par l'Université de Bordeaux en Dordogne.

Cette mesure n'a pas pour objet de modifier les filières de soins déjà établies entre la Dordogne et le CHU de Bordeaux. Ces filières sont dépendantes du choix des patients et des liens fonctionnels qui ont été créés entre les professionnels de santé. L'ARS n'a ni vocation ni l'intention de modifier ou d'imposer des parcours de soins aux patients ou aux praticiens.

La Dordogne, et Périgueux en particulier, représente une filière de formation importante pour certains DES. Ainsi, après la phase de chevauchement, il restera possible pour un interne bordelais de réaliser un stage en Dordogne durant la phase socle ou d'approfondissement dans le cadre des stages hors subdivision intra-région. Ces stages n'obèrent pas la possibilité de réaliser un ou deux stages hors subdivision hors région qui sont autorisés en phase d'approfondissement. Il s'agit d'une possibilité supplémentaire. Par ailleurs, en phase de consolidation, les internes pourront également réaliser des stages en Dordogne, les choix de cette phase étant gérés par l'ARS à l'échelon régional. En post-internat, des postes d'Assistants Spécialistes Partagés (ASP) pourront également être sollicités entre des établissements de la subdivision de Bordeaux et la Dordogne dans le cadre du dispositif ad-hoc qui est et restera géré à l'échelon régional par l'ARS.

Le ratio interne/population sera favorable à Bordeaux. En effet, actuellement, ce ratio est à 1.9/10 000 habitants sur Limoges contre 1.1/10 000 habitants à Bordeaux. Avec ce dispositif, ce ratio passera à 1.4/ 10 000 habitants à Limoges et à 1.25/ 10 000 habitants à Bordeaux du fait du rééquilibrage du territoire rattaché à chaque subdivision.

Un débat s'ensuit entre les membres du Conseil.

Les questionnements des membres du Conseil se portent sur :

- Le risque des baisses d'effectifs HU (titulaire ou chef de clinique) dans les années à venir. Il est demandé d'avoir un engagement des deux ministères sur le maintien des effectifs au moins sur la période de transition de 5 ans
- Complexité pour les maîtres de stage de médecine générale qui vont se retrouver en difficulté sur une période de transition
- La Saintonge souhaite depuis longtemps être intégrée à la subdivision de Bordeaux et rien n'est proposé
- Projet qui a besoin d'être réfléchi, laisser du temps aux acteurs pour voir ce qui peut être intéressant et pénalisant.
- L'encadrement des étudiants pourra-t-il être assumé par les collègues HU de Limoges ?
- L'augmentation du nombre de postes de Limoges doit se faire dans des disciplines où Limoges a la main pour assurer le suivi et la formation des étudiants.
- Est-ce qu'il n'y a pas un risque que les médecins formés de Limoges partent sur la Dordogne au détriment des autres départements de la région ?
- Où en est la discussion sur le terrain avec les maîtres de stages ?
- Quelle ventilation est prévue pour les internes en plus pour Limoges ? cela signifie une redistribution des maîtres de stages ? cela implique-t-il aussi une ventilation différente pour les internes de Bordeaux ? avec une baisse d'internes en médecine générale ?
- N'y a-t-il pas un risque de voir baisser dans quelques années le nombre d'internes sur Bordeaux ? ou de HU ? ou de chefs de clinique ?
- Taux d'inadéquation au choix ECN pour Limoges ? le risque n'est-il pas que ce taux augmente sur Limoges avec la hausse du nombre de postes ?

Le Professeur DEHAIL apporte des éléments de réponse à chacun des points soulevés.

Une réunion est prévue avec le Professeur Jean-Philippe JOSEPH concernant la médecine générale et les aménagements possibles.

➤ Demandes de création de D.U.-D.I.U.

- **Diplôme universitaire aptitude à l'expertise en médecine agréée**

Monsieur le Professeur Laurent BLOCH demande la création, à compter de l'année universitaire 2021-2022, **d'un diplôme universitaire intitulé « aptitude à l'expertise en médecine agréée »**.

Cette formation répond à un besoin d'enseignement et de recherche pour tous les professionnels qui souhaitent développer leurs compétences dans l'expertise en médecine agréée.

Capacité d'accueil :

10 étudiants minimum et 18 maximum.

Les membres du Conseil demandent que ce diplôme universitaire soit co-porté par un médecin. Le vote est donc remis au Conseil du mois de juin.

- **Diplôme interuniversitaire immunologie et immunothérapies des cancers**

Monsieur le Professeur Nicolas LARMONNIER demande la création, à compter de l'année universitaire 2021-2022, **d'un diplôme interuniversitaire intitulé « immunologie et immunothérapies des cancers »**.

Les objectifs de ce diplôme interuniversitaire sont :

- comprendre les interactions réciproques entre le système immunitaire et les tumeurs
- connaître les mécanismes responsables de l'immunosurveillance et de l'échappement tumoral au système immunitaire
- analyser les facteurs qui influencent la balance entre immunité anti tumorale et évvasion tumorale en utilisant des approches multidisciplinaires
- comprendre le rôle du système immunitaire dans l'évasion tumorale et la dissémination métastatique
- comprendre les bases des immunothérapies anticancéreuses, leur succès, leurs limites et les challenges actuels liés au développement de nouvelles thérapies immunomodulatrices anticancéreuses, en particulier la survenue et la gestion des effets indésirables immuno-induits
- comprendre l'intérêt et les challenges des combinaisons thérapeutiques en matière d'immunothérapie.

Capacité d'accueil :

10 étudiants minimum et 20 maximum pour chaque université.

Durée de la formation :

La formation dure 1 an et a lieu tous les ans.

Enseignement théorique :

L'enseignement se fait en présentiel et à distance.

Le volume horaire global de la formation est de **69 heures**.

Les cours ont lieu à Bordeaux et Toulouse et débutent en janvier de l'année universitaire.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

➤ Demandes de modifications de D.U.-D.I.U.

- **Diplôme universitaire formation professionnelle au parcours du patient en soins chroniques**

Monsieur le Professeur Jean-Luc PELLEGRIN souhaite qu'à compter de l'année universitaire 2021-2022 l'intitulé de ce diplôme soit modifié pour devenir **« diplôme universitaire patient formateur au parcours en soins chroniques »**.

- Diplôme d'université : formation professionnelle d'éducateur et de coordinateur de programmes d'éducation thérapeutique

Madame le Docteur Michèle KOLECK, responsable de ce diplôme, souhaite que l'intitulé de celui-ci soit modifié pour devenir « **diplôme d'université : éducation thérapeutique du patient (ETP) : formation professionnelle d'éducateur et de coordinateur de programmes** », à compter de l'année universitaire 2021-2022.

- Diplôme universitaire d'expertises médicales

Monsieur le Professeur Laurent BLOCH, responsable de ce diplôme, souhaite apporter des modifications au règlement de cette formation à compter de l'année universitaire 2021-2022.

L'intitulé est modifié pour devenir « **diplôme universitaire d'aptitude à l'expertise médicale en matière de dommages corporels** ».

Ajout d'un responsable : Monsieur le Docteur Edouard BONTOUX.

Les cours se déroulent sous forme de 3 séminaires (au lieu de 4 modules).

L'épreuve écrite est uniquement sous forme de QCM.

- Diplôme d'université prise en charge des victimes de violences

Monsieur le Professeur Laurent BLOCH, responsable de ce diplôme, souhaite apporter des modifications au règlement de cette formation à compter de l'année universitaire 2021-2022 :

- Ajout d'un responsable : Monsieur le Docteur Edouard BONTOUX

- La capacité maximale d'accueil est fixée à **20 étudiants** (au lieu de 18)

- La formation théorique se compose de cours magistraux et de cas cliniques constituée de **3 modules de 30 heures** (au lieu de 4 modules). Elle doit impérativement être complétée **par une découverte et présentation d'une demi-journée de l'UMJ-CAUVA**

- Les examens se déroulent **dans les unités médico-légales** sur le site du CHU Pellegrin

- L'épreuve écrite de l'examen est un QCM (1 examen d'une durée d'une heure trente).

- Diplôme interuniversitaire pratiques médicales en santé travail pour la formation des collaborateurs médecins

Madame le Professeur Isabelle BALDI, responsable de ce diplôme, souhaite apporter des modifications au règlement de cette formation à compter de l'année universitaire 2021-2022 :

- Ajout d'une co-responsable, Madame le Docteur Camille CARLES

- L'Université Toulouse 3 ne fera plus partie de l'organisation et de l'enseignement de ce diplôme

- Le volume horaire est fixé :

Pour le niveau 1 :

○ 1^{ère} année : le volume horaire est de **104 heures** (au lieu de 168 heures)

○ 2^{ème} année : le volume horaire est de **96 heures** (au lieu de 168 heures)

- Les cours auront lieu à **Bordeaux et à Limoges**.

○ En stage en institution : **315 heures** (au lieu de 420 heures)

Pour le niveau 2 :

○ 3^{ème} année : le volume horaire est de **41 heures** (au lieu de 28 heures)

○ 4^{ème} année : le volume horaire est de **41 heures** (au lieu de 28 heures) (+ **7 heures pour les soutenances**)

- Le stage est obligatoire, il a lieu la première année d'enseignement et il doit se dérouler en milieu institutionnel (Service Santé Travail Environnement, inspection médicale du travail, CARSAT, ...). La durée du stage est de 3 mois maximum, le volume horaire global est de **315 heures** (au lieu de 420 heures).
- Le jury sera composé comme suit : **Professeur Isabelle BALDI, Professeur Michel DRUET-CABANAC, Docteur Camille CARLES, Docteur Catherine VERDUN-ESQUER.**

- Diplôme interuniversitaire de coloscopie et de pathologie cervico-vaginale et vulvaire

Monsieur le Professeur Claude HOCKE, responsable de ce diplôme, souhaite apporter des modifications au règlement de cette formation à compter de l'année universitaire 2021-2022 :

- Monsieur le Professeur P. MARES, responsable pour l'Université de Montpellier 1, est remplacé par Monsieur le Docteur R. DE TAYRAC
- La 1^{ère} session est une session nationale en visioconférence et la 2^{ème} session se fera en présentiel local (Bordeaux et Toulouse).

- Diplôme interuniversitaire de formation des assistants de recherche clinique et des techniciens des essais cliniques DIU – FARC-TEC

Monsieur le Professeur Pierre-Olivier GIRODET, responsable de ce diplôme, précise que l'enseignement se fait en présentiel et à distance à compter de la prochaine année universitaire 2021-2022.

- Attestation d'études et diplôme interuniversitaire d'échocardiographie et d'imagerie cardiovasculaire non invasive

Monsieur le Professeur Stéphane LAFITTE, responsable de ce diplôme, souhaite apporter des modifications au règlement de cette formation à compter de l'année universitaire 2021-2022 :

- Madame le Professeur Dania MOHTY, responsable pour l'Université de Limoges, est remplacée par Monsieur le Professeur Victor ABOYANS
- Monsieur le Professeur Olivier LAIREZ, responsable pour l'Université de Toulouse, est remplacé par Monsieur le Docteur Yoan LAVIE-BADIE
- Un co-responsable est ajouté pour l'Université de Toulouse, Monsieur le Professeur Olivier FOURCADE.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

- Demandes de suspension de D.U.-D.I.U.

- Diplôme d'université thérapies cognitives et comportementales

En raison de problèmes liés à son organisation, Monsieur le Professeur Manuel BOUVARD, responsable de ce diplôme, demande qu'il soit suspendu durant l'année universitaire 2021-2022.

- Diplôme interuniversitaire interrégional : techniques ultrasoniques en anesthésie et réanimation (module ALR)

Faute de ressources humaines, Madame le Professeur Karine NOUETTE-GAULAIN, responsable de ce diplôme, demande qu'il soit suspendu durant l'année universitaire 2021-2022.

- Diplôme interuniversitaire de pathologie moléculaire

Monsieur le Professeur Jean-Philippe MERLIO, responsable de ce diplôme, demande qu'il soit suspendu durant l'année universitaire 2021-2022.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Prochaine réunion : Lundi 7 juin 2021

Bordeaux, le 10 mai 2021

Pr Pierre DUBUS

Doyen de la Faculté de Médecine